

Réponse de Gaz Métro à une demande de renseignements

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 18 mars 2010
*PE 208 Encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique
– clientèle affaires (CII)*

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, page 5

Préambule :

« L'objectif de la présente étude est d'évaluer les économies de gaz naturel générées par la participation au programme PE208 »

[...]

« La méthodologie de recherche retenue a consisté en une recherche documentaire, en un étalonnage de programmes comparables suivi d'un sondage auprès des participants au programme, auprès des non-participants, auprès des firmes de génie conseil ainsi qu'auprès des représentants des ventes de Gaz Métro. »

[...]

« Les résultats [du sondage] ont permis d'identifier le niveau de satisfaction des répondants sur divers aspects du programme, de mesurer le taux d'opportunité ainsi que d'identifier des pistes d'amélioration pour ce programme » (nous soulignons).

Question :

1.1 Compte tenu que l'objectif de l'étude est d'évaluer les économies de gaz naturel du programme PE 208, veuillez justifier que la méthodologie retenue n'ait impliqué aucune analyse de facturation, comparaison par étalonnage ou mesurage sur site (pré et post-implantation).

Réponse :

Les objectifs de cette étude dépassent l'évaluation des économies de gaz naturel générées par la participation au programme PE208. Ils auraient dû être détaillés de la manière suivante :

- Évaluation de l'impact énergétique;
- Évaluation de la satisfaction des participants;
- Évaluation de la notoriété du programme;
- Évaluation de la satisfaction des intervenants au programme;

- Évaluation du processus relié au programme;
- Évaluation du taux d'opportunité; et
- Identification des pistes d'amélioration.

L'étude déposée a permis de rencontrer l'ensemble de ces objectifs, exception faite de l'évaluation quantitative précise de l'impact énergétique.

Telles que précisées dans le rapport d'évaluation, les méthodes habituelles utilisées pour évaluer l'impact énergétique n'ont pas été utilisées.

L'analyse de facturation ne permet pas d'obtenir de résultats concluants qui permettraient de confirmer les économies prévues. En effet, les mesures couvertes par ce programme ne visent souvent qu'une portion des opérations ou des besoins de gaz naturel de l'entreprise. Il en résulte qu'une analyse de facturation comparant la consommation avant et après l'implantation pourrait être fortement biaisée par des variations de consommation attribuables à des opérations ou des besoins de gaz naturel non couverts par les mesures implantées. Par exemple, les économies attendues pourraient être augmentées ou réduites par des variations de production qui ne sont pas en lien avec les mesures implantées.

Le mesurage pré et postimplantation présente des coûts importants qui ne sont actuellement pas prévus au programme. Un tel mesurage représente des coûts estimés à environ 25 000 \$ alors que le montant moyen d'aide financière versé par participant n'est que de 10 734 \$. De plus, aucun mesurage préimplantation n'avait été effectué pour les dossiers analysés dans la présente évaluation. Outre les coûts importants, les informations pertinentes à l'application de cette méthode d'évaluation de l'impact énergétique n'étaient pas disponibles. Finalement, selon le balisage effectué, seule Xcel Energy procède à du mesurage pour certains projets de grande envergure.

Pour s'assurer que les économies estimées *a priori* se matérialiseront *a posteriori*, Gaz Métro a mis en place les éléments suivants :

- Le programme PE208 exige depuis sa création que la quantification des économies prévues soit réalisée par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (« l'OIQ »);
- L'analyse des dossiers soumis par les ingénieurs est effectuée par un ingénieur de Gaz Métro. Cette analyse permet de valider ou de remettre en question les hypothèses et les calculs soumis par les ingénieurs en fonction de l'expérience apportée par des cas comparables. Ce n'est qu'après cette analyse que les dossiers sont approuvés ou retournés aux ingénieurs pour révision; et
- Des visites sur site sont effectuées afin de valider si les mesures prévues par l'ingénieur ont été implantées.

Considérant ces éléments, Gaz Métro est confiante que les économies prévues au programme par les ingénieurs se matérialisent dans les faits. Il s'agit ici de l'utilisation de moyens autres que l'analyse de facturation et que le mesurage pré et postimplantation pour l'évaluation de l'impact énergétique.

Référence : R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, pages 6 à 8

Préambule :

Page 6 :

« Pour être admissibles, les mesures doivent avoir été préalablement identifiées et quantifiées par une étude de faisabilité. L'étude de faisabilité peut avoir été faite dans le cadre du programme PE207 (Études de faisabilité) ou dans un rapport émis par un membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. »

Pages 7 et 8 :

« Ainsi, compte tenu que le processus d'évaluation en continu de Gaz Métro exige la tenue d'inspections et que les dossiers doivent être supportés par des études de faisabilité ou des analyses réalisées par des membres en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'impact énergétique associé au programme PE208 sera calculé en fonction des documents déposés par les participants » (nous soulignons).

Question :

- 2.1** Veuillez confirmer que les études de faisabilité identifiant et quantifiant les mesures admissibles au programme PE208 en vue du versement de l'aide financière sont basées strictement sur des méthodes de simulation (études d'ingénierie).

Réponse :

Gaz Métro confirme que les économies de gaz naturel associées aux mesures admissibles au programme PE208 sont évaluées par un ingénieur membre en règle de l'OIQ. Les ingénieurs utilisent différentes méthodes reconnues pour estimer les économies associées aux mesures proposées.

Telle que précisée dans la réponse à la question 1.1, une analyse des dossiers soumis par les ingénieurs externes est effectuée par un ingénieur de Gaz Métro, également membre de l'OIQ. Les dossiers ne sont donc pas seulement approuvés de façon administrative.

Question :

- 2.2** Veuillez confirmer que les documents déposés par les participants, après exécution des travaux, en vue du calcul de l'impact énergétique associé au

programme *PE 208* sont basés strictement sur des méthodes de simulation (études d'ingénierie).

Réponse :

Les documents déposés après exécution des travaux par les ingénieurs visent principalement des pièces administratives (preuves d'acquisition et/ou d'implantation) nécessaires au paiement des aides financières.

Question :

- 2.3** Veuillez élaborer sur les inspections exigées par le processus d'évaluation en continu de Gaz Métro, dans le contexte particulier du programme *PE 208*.

Réponse :

Le processus administratif du programme PE208 requiert une visite d'inspection auprès des participants au programme PE208 et ce, dans les 12 mois suivant la date de versement de l'aide financière. L'inspection est obligatoire pour les dossiers dont la valeur de la subvention est supérieure ou égale à 20 000 \$ et pour les autres dossiers, un dossier sur cinq doit être inspecté aléatoirement.

Les inspections sont effectuées par deux ingénieurs membres en règle de l'OIQ. Un premier se concentre sur les inspections obligatoires alors que le second procède aux inspections aléatoires.

Les inspections tant obligatoires qu'aléatoires comprennent les étapes suivantes :

- Analyse par l'ingénieur de Gaz Métro des données du projet et examen des données contenues dans les bases de données internes;
- Lors de la visite d'inspection, cueillette d'information auprès du client concernant sa satisfaction sur les économies promises par son projet;
- Examen des mesures subventionnées par le programme du PGEÉ et prise de photos; et
- Rédaction d'un résumé de la visite dans la base de données interne du PGEÉ.

Société en commandite Gaz Métro

Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation de programmes du PGEÉ

de Gaz Métro

Référence : R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, pages 7, 11 et 17

Préambule :

Page 7 :

« En ce qui a trait à l'évaluation de l'impact énergétique, telle que mentionnée dans l'évaluation de ce programme réalisée en 2006, l'analyse de facturation ne permet pas d'obtenir des résultats concluants. La manière optimale d'obtenir des mesures précises serait de procéder à un mesurage post et pré-implantation, cependant cette approche présente des coûts trop importants pour être adoptée dans la présente évaluation. »

Page 11 :

« En plus des ressources internes, le budget de recherche externe dépensé pour l'évaluation des programmes PE208 a été de 29 752 \$, soit la somme investie en sondages auprès des participants, des non participants ainsi que des firmes de génie conseil. »

Page 17 :

Tableau 2: Bilan de participation 2005-2006 à 2007-2008

PE208	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Cumulatif
Nombre de participants brut réel	184	124	99	407
Nombre de participants net réel	169	93	74	336
Économies totales brutes (m ³)	6 307 005	6 278 140	7 258 803	19 843 948
Économies totales réelles nettes (m ³)	5 802 442	4 708 604	5 444 102	15 955 148
Économies unitaires réelles nettes (m ³)	34 334	50 630	73 569	158 533
Taux d'opportunisme (%)	8 %	25 %	25 %	
Aide financière versée (\$)	1 173 405	1 199 877	1 233 306	3 606 588
Aide financière moyenne par participant (nette d'opportunisme)	6 943	12 902	16 666	10 734
Ratio aide financière/ m ³ économisé (net)	0,2022 \$	0,2548 \$	0,2265 \$	0,2260 \$
Budget total réalisé (\$) ¹¹			1 495 167 \$	
Ratio budget total réalisé/m ³ économisé (net)	n.d.	n.d.	0,2746 \$	
Nombre de participants (brut) où le plafond de subvention de 25 000 \$ a été atteint	15	22	26	63
Proportion de subvention maximale / nombre de participants brut	8 %	18 %	26 %	16 %

Question :

- 3.1 Compte tenu du nombre de participants net réel cumulatif du programme (336) et des économies unitaires nettes réelles observées (de 34 334 m³ en 2006 à 73 569 m³ en 2008), veuillez expliquer en quoi « l'analyse de facturation ne permet pas d'obtenir des résultats concluants » dans le cas présent.

Réponse :

Gaz Métro réfère la Régie à la réponse à la question 1.1.

Question :

3.2 La Régie observe que le budget de recherche externe actuel du programme *PE 208* (29 752 \$) correspond à moins de 1 % du budget total du programme, en ne considérant que l'aide financière versée (3 606 588 \$). Veuillez quantifier les coûts associés à un mesurage pré et post-implantation (sur un échantillon représentatif de la clientèle visée) pour le programme *PE 208* et veuillez expliquer l'affirmation à l'effet que « *cette approche présente des coûts trop importants pour être adoptée dans la présente évaluation* ». Veuillez notamment comparer ces coûts aux coûts totaux du programme.

Réponse :

Depuis le lancement de ce programme et tel que décrit à la réponse 1.1, Gaz Métro a privilégié d'autres approches que le mesurage sur site (pré et postimplantation) jugé trop coûteux dans les circonstances pour s'assurer que les impacts énergétiques réels étaient du même ordre que ceux anticipés.

Le tableau 1 présente le nombre de dossiers classés selon quatre catégories basées sur les aides financières versées.

Tableau 1

Montants d'aide financière versés	Économies estimés en m ³	2005-2006	%	2006-2007	%	2007-2008	%	2008-2009	%	Moyenne	% moyen
inférieur à 5000 \$	20 000	121	66%	61	49%	32	33%	28	36%	61	50%
de 5 000 \$ à 10 000 \$	40 000	21	11%	18	15%	15	15%	17	22%	18	15%
de 10 000 \$ à 20 000 \$	80 000	18	10%	16	13%	22	22%	9	12%	16	13%
20 000 \$ et plus	100 000	24	13%	29	23%	29	30%	24	31%	27	22%
	Total	184	100%	124	100%	98	100%	78	100%	121	100%

Le jugement relatif aux coûts élevés du mesurage sur site provient de la comparaison entre la moyenne des aides financières versées pour ce programme, soit 10 734 \$¹, et des coûts estimés pour un tel mesurage, environ de 25 000 \$ par projet. Sur la base des données du tableau 1, la réalisation d'un mesurage systématique aurait occasionné des coûts moyens de près de 3,0 M\$ par année, en se basant sur la moyenne des 121 dossiers traités observés entre 2005-2006 et 2008-2009².

Toujours sur la base des données du tableau 1, il serait possible de définir un échantillonnage représentatif de chacune des catégories. Le tableau 2 présente les résultats d'un échantillon représentant 20 % des dossiers de chaque catégorie.

¹ Société en commandite Gaz Métro, Cause tarifaire 2010, Gaz Métro-9, Document 8, page 16.

² 127 dossiers X 25 000 \$ = 3 175 000 \$.

**Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation de programmes du PGEÉ
de Gaz Métro**

Tableau 2

Montants d'aide financière versés	Economies estimés en m ³	2005-2006	%	2006-2007	%	2007-2008	%	2008-2009	%	Moyenne	% moyen
inférieur à 5000 \$	20 000	24	66%	12	49%	6	33%	6	36%	12	50%
de 5 000 \$ à 10 000 \$	40 000	4	11%	4	15%	3	15%	3	22%	4	15%
de 10 000 \$ à 20 000 \$	80 000	4	10%	3	13%	4	22%	2	12%	3	13%
20 000 \$ et plus	100 000	5	13%	6	23%	6	30%	5	31%	5	22%
	Total	37	100%	25	100%	20	100%	16	100%	24	100%

Sur la base de cet échantillon, 24 dossiers auraient annuellement été mesurés pour des coûts moyens de mesurage de 600 000 \$. Cependant, sur ces 24 dossiers, 19 ont reçu des aides financières inférieures à 20 000 \$ (80 % des dossiers). Pour tous ces dossiers, les coûts de mesurage auraient excédé les aides financières versées. Peu importe la taille de l'échantillon, il en résulterait des coûts unitaires de mesurage supérieurs aux aides financières versées pour une vaste majorité des dossiers.

Une alternative à l'utilisation d'une méthode par échantillon pourrait consister à procéder à un mesurage pré et postimplantation systématique de tous les dossiers dont l'aide financière atteint le maximum de 25 000 \$, sous forme de projet pilote à durée déterminée. Ainsi, environ 25 dossiers seraient mesurés en moyenne pour des coûts d'environ 625 000 \$, soit le même budget que pour l'approche par échantillon. Cette alternative permettrait de concentrer le mesurage à des projets de plus grande envergure et éviterait la problématique associée à la sélection des projets à mesurer.

Ce projet pilote pourrait couvrir les projets acceptés sur une année et les résultats présentés lors de la prochaine évaluation du programme afin de permettre une période de mesurage préimplantation, une période pour l'implantation et une période de mesurage postimplantation. La durée totale de l'exercice pourrait facilement atteindre deux ans.

En plus de mesurer les autres aspects du programme, l'évaluation pourrait présenter les résultats comparatifs entre les économies prévues et les économies mesurées ainsi que l'impact du mesurage sur la participation des clients au programme puisque que le mesurage occasionne des délais additionnels à la mise en place des mesures.

Au terme de ce projet, il serait possible de statuer si le mesurage pré et postimplantation est requis ou si l'évaluation des économies effectuée par les ingénieurs est suffisamment précise. Les impacts du mesurage sur la participation et sur la satisfaction des participants pourraient également être considérés.

Si la Régie retenait cette approche ou toute autre alternative impliquant du mesurage pré et postimplantation, un budget additionnel devrait alors être autorisé à Gaz Métro puisque ces coûts ne sont actuellement pas considérés dans le dossier tarifaire 2010-2011.

Référence : R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, pages 12 et 13

Préambule :

Au sujet de l'étalonnage de programmes similaires, Gaz Métro spécifie que :

« les données portant sur quelques programmes comparables à celui de Gaz Métro ont été extraites du rapport de ACEEE. De plus, lorsque nécessaires, des appels ont été réalisés auprès des responsables afin de recueillir plus d'information. En complément, afin de proposer également une perspective canadienne, plusieurs demandes d'information ont été initiées auprès de distributeurs de gaz naturel canadiens. Les données reçues figurent au tableau 1. »

Question :

- 4.1** Veuillez spécifier si les données relatives aux économies d'énergie annuelles et unitaires figurant au tableau 1 (programmes de Union Gas, Enbridge, Vermont Gas et Xcel Energy) ont fait l'objet de mesurage ou d'analyse de facturation. Veuillez élaborer, le cas échéant.

Réponse :

À la suite de vérifications auprès des entreprises citées dans l'étalonnage, seule Xcel Energy procède à du mesurage³ pour certains projets complexes et chez des clients de grande envergure.

Les autres entreprises procèdent de manière similaire à Gaz Métro, c'est-à-dire par le dépôt d'une étude de faisabilité réalisée par une firme d'ingénierie et quantifiant les mesures à implanter et les économies sous-jacentes. De plus, la plupart de ces mêmes entreprises ont recours à des visites d'inspection postimplantation tout comme le fait Gaz Métro.

- Références :** (i) R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, page 17
(ii) R-3618-2006, Gaz Métro-12, Document 2, page 15
(iii) R-3654-2007, Gaz Métro-12, Document 2, page 14
(iv) R-3680-2008, Gaz Métro-12, Document 3, page 45

Préambule :

Référence (i) :

³ Rapport du ACEEE, Compendium of Champions : Chronicling Exemplary Energy Efficient Programs from Across the U.S. © 2008

**Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation de programmes du PGEÉ
de Gaz Métro**

Tableau 2: Bilan de participation 2005-2006 à 2007-2008

PE208	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Cumulatif
Nombre de participants brut réel	184	124	99	407
Nombre de participants net réel	169	93	74	336
Économies totales brutes (m ³)	6 307 005	6 278 140	7 258 803	19 843 948
Économies totales réelles nettes (m ³)	5 802 442	4 708 604	5 444 102	15 955 148
Économies unitaires réelles nettes (m ³)	34 334	50 630	73 589	158 533
Taux d'opportunisme (%)	8 %	25 %	25 %	
Aide financière versée (\$)	1 173 405	1 199 877	1 233 306	3 606 588
Aide financière moyenne par participant (nette d'opportunisme)	6 943	12 902	16 666	10 734
Ratio aide financière/ m ³ économisé (net)	0,2022 \$	0,2548 \$	0,2265 \$	0,2260 \$
Budget total réalisé (\$) ¹¹			1 495 167 \$	
Ratio budget total réalisé/m ³ économisé (net)	n.d.	n.d.	0,2746 \$	
Nombre de participants (brut) où le plafond de subvention de 25 000 \$ a été atteint	15	22	26	63
Proportion de subvention maximale / nombre de participants brut	8 %	18 %	26 %	16 %

(nous encadrons certaines informations).

La Régie présente ci-après certaines informations tirées du Tableau I (Rapports de suivi et d'implantation du PGEÉ) des rapports annuels 2006, 2007 et 2008 :

	Résultats au 30 septembre 2006 (référence (ii))	Résultats au 30 septembre 2007 (référence (iii))	Résultats au 30 septembre 2008 (référence (iv))
Participants nets	226	120	93
Économie (m ³)	6 580 788	5 174 194	5 674 664
Dépenses (\$)	1 514 896	1 456 572	1 495 167

Question :

5.1 Veuillez concilier les résultats des rapports annuels (références (ii), (iii) et (iv)) avec les informations du tableau 2 du rapport d'évaluation (référence (i)), eu égard au nombre de participants net, aux économies réalisées et aux dépenses encourues (encadrées par la Régie).

Réponse :

Les données contenues à la référence (i) concernent exclusivement le programme PE208. Les données contenues aux références (ii) (iii) et (iv)

**Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation de programmes du PGEÉ
de Gaz Métro**

concernent les programmes PE207 *Études de faisabilité* et PE208 *Encouragement à l'implantation*.

- Références :** (i) R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, page 18
 (ii) R-3680-2008, Gaz Métro-12, Document 3, page 45

Préambule :

Référence (i) :

Tableau 3. Simulation

	Ratio 2007-2008	Nombre de participants pour la période	Économies nettes m ³ par participant	Budget total réalisé	Taux d'opportunité	Simulation Budget total \$ ¹²	Simulation Ratio coûts totaux/m ³ économisé
Gaz Métro	0,2746 \$/m ³	99	73 569 m ³	1 495 167 \$	25 %	2 018 388 \$	0,1946 \$/m ³
Enbridge	0,2095 \$/m ³	141	68 990 m ³	2 037 774 \$	12 %		0,2095 \$/m ³

(nous encadrons certaines informations).

À partir des informations suivantes, contenues au Tableau I (Rapports de suivi et d'implantation du PGEÉ) du rapport annuel 2008 (référence (ii)), la Régie calcule les économies unitaires nettes par m³ du programme *PE 208* :

	Participants nets	Économies (m ³)	Économies unitaires nettes (m ³ /participant)
Résultats au 30 septembre 2008 (référence (ii))	93	5 674 664	61 018

Question :

- 6.1** Veuillez concilier les informations contenues au tableau 3 de la référence (i), eu égard aux économies unitaires nettes par participants nets, avec les résultats présentés en préambule (référence (ii)).

Réponse :

Gaz Métro réfère la Régie à la réponse à la question 5.1

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2010 des rapports d'évaluation de programmes du PGEÉ
de Gaz Métro

Référence : R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, page 21

Préambule :

« Le processus administratif du programme PE208 requiert une visite d'inspection auprès des participants au programme PE208 et ce, dans les 12 mois suivant la date de versement de l'aide financière. L'inspection est obligatoire pour les dossiers dont la valeur de la subvention est supérieure ou égale à 20 000 \$ et est aléatoire pour les autres dossiers, c'est-à-dire que pour les dossiers ayant reçu une subvention entre 3 000 \$ et 20 000 \$, un dossier sur cinq devait être inspecté.

L'analyse de la base de données PRC-PEÉ permet de confirmer que 100 % des inspections obligatoires ont été réalisées auprès des participants des années 2005-2006 et 2006-2007. Pour l'année financière 2007-2008, seulement 20 % des inspections obligatoires ont été réalisées à ce jour. Ainsi, 24 inspections seront réalisées d'ici la fin du mois de septembre 2009 afin de respecter les critères internes de gestion du programme.

Pour les inspections non obligatoires, il est à noter que Gaz Métro s'est fixé un objectif de réalisation de 20 % pour les dossiers dont la valeur de l'aide financière est inférieure à 20 000 \$. En février 2009, cet objectif n'avait pas été rencontré, cependant Gaz Métro est confiante que les inspections requises pour 2008-2009 auront été complétées au plus tard le 30 septembre 2009. »

Question :

7.1 Veuillez indiquer le nombre et la proportion des inspections obligatoires et non obligatoires réalisées pour 2007-2008 et 2008-2009, au 30 septembre 2009.

Réponse :

Gaz Métro indique au tableau 3 le statut des visites d'inspection pour les années 2007-2008 et 2008-2009. Ainsi, Gaz Métro confirme que toutes les inspections reliées aux dossiers de l'année 2007-2008 ont été effectuées avant le 30 septembre 2009.

Pour les inspections relatives aux dossiers de l'année 2008-2009, Gaz Métro confirme que 25 % des visites obligatoires et 46 % des visites non obligatoires avaient été réalisées à cette date et qu'elles seront complétées à 100 % au 30 septembre 2010.

Tableau 3

	Inspections obligatoires			Inspections non obligatoires			
	A réaliser	Complétées	%	Nombre dossiers	A réaliser (20 %)	Complétées	%
Aide à l'implantation CII							
2007-2008	29	29	100%	69	14	14	100%
2008-2009	24	6	25%	54	11	5	46%

Gaz Métro effectue un suivi rigoureux des visites d'inspection à réaliser dans les deux catégories.

Références : (i) R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, page 7
(ii) R-3690-2008, Gaz Métro-9, Document 8, page 25

Préambule :

Référence (i) :

« En ce qui a trait à l'évaluation de l'impact énergétique, telle que mentionnée dans l'évaluation de ce programme réalisée en 2006, l'analyse de facturation ne permet pas d'obtenir des résultats concluants. »

Référence (ii) :

« De plus, telles qu'illustrées au graphique 7, les répondants ont indiqué estimer que globalement les économies réalisées étaient supérieures ou égales à leurs attentes et ce, chez 73 % des participants au sondage. »

Question :

8.1 Veuillez expliquer sur quelle base Gaz Métro affirme que l'analyse de facturation ne permet pas d'obtenir des résultats concluants (référence (i)) si 73 % des répondants estiment que leurs économies d'énergie sont supérieures ou égales à leurs attentes (référence (ii)).

Réponse :

Pour les motifs détaillés à la réponse à la question 1.1, Gaz Métro maintient que l'analyse de facturation ne permet pas d'obtenir des résultats concluants sur les économies réalisées.

La question du sondage en référence (ii) permet de mesurer la perception des répondants quant aux économies réalisées par rapport à leurs attentes. Il s'agit ici de mesurer un élément spécifique relié à la satisfaction des clients envers le programme. Même si les questions posées sont claires, la perception des participants peut être influencée autant par les économies d'énergie que par les économies monétaires qui sont grandement influencées par le prix du gaz naturel ou encore par d'autres éléments conjoncturels ou structurels reliés au participant.

La perception favorable des participants envers les économies réalisées est une donnée rassurante, mais qui ne permet pas de tirer des conclusions fermes sur la précision des économies estimées. Par contre, il aurait été inquiétant si les résultats avaient démontré des économies majoritairement inférieures aux attentes, ce qui aurait certainement généré des analyses additionnelles.